

CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE BURSINS

MODIFICATION DU PLAN DE QUARTIER

« PRES DE LA CROIX »

9238-2

MODIFICATION DU PLAN ET ADJONCTION DE NOUVEAUX ARTICLES AU REGLEMENT

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 07 MARS AU 07 AVRIL 1995

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE  
LE 28. JUILLET 1995  
LE SYNDIC LE SECRETAIRE



SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE  
DU 07 MARS AU 07 AVRIL 1995  
ET DU ..... AU .....  
LE SYNDIC LE SECRETAIRE



ADOpte PAR LE CONSEIL GENERAL  
DE BURSINS DANS SA SEANCE  
DU 20.06.1995  
LE PRESIDENT LE SECRETAIRE



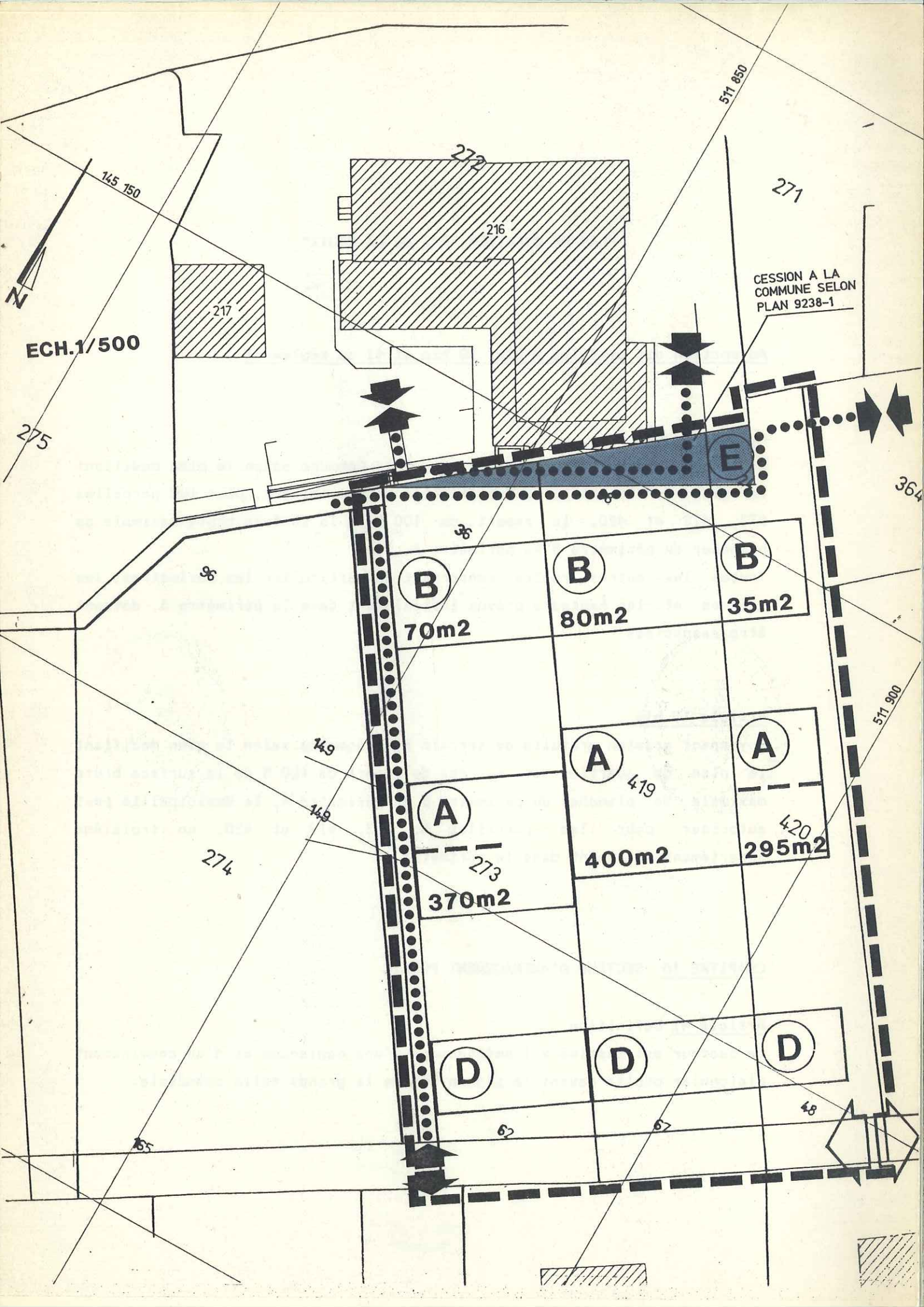
APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT  
DU CANTON DE VAUD  
LE 9. AOÛT 1995  
L'ATTESTE, LE CHANCELLIER



DECEMBRE 1994

E

SECTEUR D'AMENAGEMENT PUBLIC



## **PLAN DE QUARTIER "PRE DE LA CROIX"**

### **Adjonction des articles 9 bis, 10 bis et 41 au règlement**

#### **Article 9 bis**

Moyennant cession gratuite de terrain à la Commune selon le plan modifiant le plan de Quartier, la Municipalité peut autoriser, pour les parcelles 273, 419 et 420, le report du 100 % de la surface brute maximale de plancher du périmètre B au périmètre A.

Toutes les autres règles, concernant en particulier les périmètres, les volumes et les hauteurs prévus initialement dans le périmètre A, devront être respectées.

#### **Article 10 bis**

Moyennant cession gratuite de terrain à la commune selon le plan modifiant le plan de quartier et en cas de report de 100 % de la surface brute maximale de plancher du périmètre B au périmètre A, la Municipalité peut autoriser pour les parcelles No 273, 419 et 420, un troisième appartement d'appoint dans le périmètre A.

### **CHAPITRE 10 SECTEUR D'AMENAGEMENT PUBLIC**

#### **Article 41 Définition**

Ce secteur est destiné à l'aménagement d'une esplanade et d'un cheminement piétonnier public devant le pignon SUD de la grande salle communale.